



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	16	1

**OBJET : 09-1 - ENVIRONNEMENT -  
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS  
DU LITTORAL (A.N.E.L.) - ADHESION ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2074/12

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 19 JUIL. 2012  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 20 JUL. 2012



Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAOLI, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET  
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Ville met au cœur de ses préoccupations une politique d'aménagement durable, de protection et de valorisation de son littoral.

L'échange d'expériences entre Collectivités du littoral est l'une des clés de réussite de cette politique, tout comme la défense au niveau national des intérêts communs à ces Collectivités lors de la préparation des politiques publiques.

C'est pourquoi, il apparaît intéressant d'adhérer à l'Association Nationale des Elus du Littoral (A.N.E.L.).

En effet, créée en juillet 1978, l'A.N.E.L. a pour objectif de favoriser le dialogue et l'échange d'expériences entre Elus des Collectivités Territoriales (Communes, Départements et Régions) du littoral français de métropole et d'Outre-mer. Elle se veut aussi un vivier d'idées et de propositions, promouvant les valeurs du développement durable appliquées au littoral.

Cette Association peut se saisir de problématiques particulières qu'elles traitent avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est ainsi par exemple, qu'elle a pris une part active à la définition des programmes de certification des dispositifs de gestion de la qualité des eaux de baignade, certification obtenue par la Ville en 2009 pour 3 ans, et en cours de renouvellement sur la base d'un audit externe.

Aujourd'hui, l'A.N.E.L. travaille sur des dossiers tout à fait compatibles avec ceux du Service Mer et Littoral de la Direction Santé Environnement Développement Durable :

- sécurité en mer et prévention des pollutions, d'origine maritime et terrestre ;
- propreté et entretien des plages ;
- surveillance de la baignade et contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignade ;
- concessions de plage et occupation du domaine public maritime ;
- évolution du foncier littoral ;
- patrimoine maritime des collectivités littorales ;
- prévention de l'érosion côtière et gestion du trait de côte, plus actuels encore avec les effets du changement climatique ;
- développement d'un tourisme durable (en lien avec l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques).

L'A.N.E.L. assure aussi une mission de veille législative et réglementaire auprès de ses adhérents, tant au niveau national qu'europpéen.

Enfin, l'ANEL participe aux travaux de nombreux organismes officiels, tels que:

- le Conseil National du Littoral ;
- le Conseil National du Tourisme ;
- le Comité National de l'Eau et le Cercle Français de l'Eau ;
- le Conservatoire du Littoral ;
- le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques.

Le coût annuel de l'adhésion à l'A.N.E.L. est de 4 226,00 euros.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 45 voix POUR sur 48** (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS) :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'A.N.E.L. et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle pour l'année 2012 qui s'élève à 4 226,00 euros ;

09-1 - ENVIRONNEMENT - ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL (A.N.E.L.) - ADHESION


Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

- INSCRIT cette somme au Budget Supplémentaire de la Ville 2012

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.09-1 - ENVIRONNEMENT - ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL (A.N.E.L.) - ADHESION -

**Date de transmission de l'acte :** 20/07/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/07/2012

**Numéro de l'acte :** DCM2074-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120712-DCM2074-12-DE

**Date de décision :** 12/07/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes